

PROTOCOLE DEROULEMENT 100 METRES, **SEMI-MARATHON ET MARATHON** **DE LA COMPETITION** **LES « 3 JOURS DES 2 RIVES »**

1-Règlement applicable

Le Règlement Sportif Course1 (Commission FFRS-Course) en vigueur s'applique au 100m, Semi marathon et Marathon des « 3 jours des 2 rives ». Le présent protocole ne fait que préciser sa mise en œuvre sur des aspects spécifiques à cette compétition.

2-Courses et catégories

- 1 Le Marathon et semi-marathon

Le Marathon est ouvert aux patineurs licenciés compétition FFRS, ainsi qu'aux patineurs étrangers licenciés compétition. Le Marathon est ouvert à tous les coureurs à partir de la catégorie Junior B.

Le Semi-Marathon est ouvert aux licenciés compétitions de la FFRS, ainsi qu'aux patineurs étrangers pour les catégories Cadet(te)s, Junior B et Vétérans

Pour des raisons de sécurité, un temps limite est mis en place sur l'épreuve du marathon et semi-marathon. Ce temps est de 2h30 pour le marathon et 1h30 pour le semi marathon.

- 2.2 Le 100 m

Le 100 m est ouvert aux licenciés compétitions de la FFRS, ainsi qu'aux patineurs étrangers de la catégorie poussines/ poussins à la catégorie Senior.

3-Classements et récompenses

- 3.1 Marathon et semi-marathon

Un classement « Scratch » sera établi pour les femmes et les hommes de chaque course.

Les 3 premier(e)s seront récompensé(e)s par :

- Semi marathon = des bons d'achats
- Marathon = des Primes

Nota : si un mineur fait partie des 3 premiers du marathon, la prime sera convertie en bon d'achat de même valeur.

- 3.2 100 m

Un classement sera établi pour chaque catégorie

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une médaille (OR, Argent, Bronze)